

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202312-155

Du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Planzolles, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, LACOUR Gladie, ROUSTANG Yves, LAPORTE Jean-Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie-Claude, GIRES Christian, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, HOURS Roland, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), Gladie LACOUR (pouvoir de PLANET Olivier), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de CARRIER Martine), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de DJIANN Nicole), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de BOISSIN Eric), PARMENTIER Luc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), BELVA Nathalie (pouvoir de PRANDI Patrice), MAZILLE Didier (pouvoir de MANFREDI VIELFAURE Pascale).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 9

Date de la convocation 12 décembre 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : BOUCLE CYCLOTOURISME DEPARTEMENTALE EN PAYS
BEAUME DROBIE**

Le Département souhaite développer une offre de boucles locales cyclo touristiques principalement autour des itinéraires structurants qui permettra de proposer une offre de produit touristique à la carte en termes de difficultés et de mettre en valeur la richesse patrimoniale locale. Ces boucles sont des itinéraires cyclables destinées majoritairement à la clientèle touristique mais pourront également concerner les clientèles résidentes en loisirs ou sportives, en cyclotourisme ou en VAE.

Les boucles devront mettre en valeur des éléments patrimoniaux du territoire concerné : patrimoine architectural, culturel ou naturel et permettre la liaison et/ou la desserte de villes ou villages.

Le Département de l'Ardèche assurera l'ensemble du balisage nécessaire et la pose et l'entretien des panneaux. Lors de la vérification de la cohérence des circuits, des travaux simples de sécurisation pourront être nécessaires sur certains tronçons (amélioration de traversées, implantation ponctuelle de pictogrammes vélo pour guider le cycliste). Ces travaux seront réalisés par les services du Département.

La Communauté de Communes, en coordination avec la SPL Cévennes d'Ardèche, propose une boucle au départ de Planzolles passant par les communes de Payzac, Faugères et Lablachère qui répond à la demande formulée par le Département.

Cette proposition de boucle sera étudiée par les services du Département de l'Ardèche, afin de vérifier le niveau de classement, l'équilibrage du nombre de circuits et de leur niveau, le respect des critères et d'identifier les points éventuellement problématiques en termes de sécurité.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Proposer au Département une boucle cyclo touristique passant par les communes de Planzolles, Payzac, Faugères et Lablachère
Autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE

Secrétaire de séance

